

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE
2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_108

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHATOU
SECTION PETANQUE

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 septembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 37 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La section Pétanque de l'Association Sportive de Chatou (ASC) a obtenu, cette saison, d'excellents résultats lors des compétitions départementales et régionales. Ainsi, une équipe a été qualifiée pour le championnat de France dans la catégorie Jeunes.

La section Pétanque de l'ASC sollicite la Ville de Chatou afin qu'elle lui attribue une subvention exceptionnelle lui permettant de financer sa participation au championnat de France.

En effet, ces différentes participations aux compétitions représentent un coût conséquent et imprévu pour les pratiquants et l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention

exceptionnelle d'un montant de 500 € en faveur de l'Association Sportive de Chatou, pour sa section Pétanque afin de participer aux frais engagés par l'Association pour participer au championnat.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention émise par la présidente de la section Pétanque de l'Association Sportive de Chatou en raison de la qualification d'une équipe pour le championnat de France dans la catégorie Jeunes,

Vu l'information transmise par mail à la Commission Éducation, Restauration Municipale, le 5 septembre 2023,

Considérant que les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale,

Considérant que la promotion et le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général,

Considérant la nécessité de soutenir les associations sportives locales et les sportifs les plus méritants,

Considérant leur contribution à valoriser l'image de la Ville de Chatou et à son rayonnement au niveau national,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € en faveur de l'Association Sportive de Chatou pour sa section Pétanque.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 22/09/2023